



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Paielement des pensions

Question écrite n° 2292

Texte de la question

M Andre Lajoinie attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement sur la situation des retraites de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salaries. Beaucoup d'entre eux percoivent leurs mensualites en retard. Les virements postaux ou bancaires se font, en effet, avec dix ou quinze jours de retard, et quelquefois plus sur l'echanceance du mois. Cette situation est d'autant plus prejudiciable a ces retraites que beaucoup ont a acquitter les quittances ou depenses au debut du mois (loyer, carte bleue, etc) Il serait inadmissible qu'en fin d'annee, et particulierement au moment des fetes, ils ne puissent disposer de leur mensualite de decembre qu'au 10 ou 15 janvier 1989. Ces retards ne peuvent etre justifies ni techniquement ni legalement. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire savoir quelles mesures urgentes il compte prendre pour que les retraites de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salaries, puissent disposer de leurs mensualites le 25 du mois couru.

Texte de la réponse

Reponse. - La mise en paiement des pensions d'assurance vieillesse servies par la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salaries (CNAVTS) a ete fixee par un arrete du ministre des affaires sociales et de l'emploi en date du 1er aout 1986. Cet arrete prevoit que la mise en paiement aura lieu le huitieme jour calendaire du mois suivant celui au titre duquel elles sont dues (ou le premier jour ouvre suivant, si le huitieme jour n'est pas ouvre). Compte tenu des delais de traitement, les comptes cheques postaux des beneficiaires sont credites le 10 du mois, ainsi que la quasi-totalite des comptes bancaires. L'agence comptable de la CNAVTS est prete a examiner tous les cas de retard qui lui seraient signales, afin d'intervenir, le cas echeant, aupres des etablisements financiers teneurs des comptes.

Données clés

Auteur : [M. Lajoinie Andr•](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2292

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1988, page 2510